

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
19

Conseillers absents :
14

Séance ordinaire du 27 juin 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (19) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Barbara HERBAUT, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (14) :

M. Jean KIMMICH (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Philippe WOLFF (procuration à Mme HERBAUT)
Mme Maryse LOUIS (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. André GIRONA
M. Alain DREYFUS (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. NYREK)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Programmation des projets à caractère environnemental

Dans le cadre de la programmation annuelle GERPLAN, la Ville a sollicité et obtenu l'inscription des projets suivants :

- Plantation d'arbres fruitiers pour un coût prévisionnel de 5 000 € HT
- Plantation d'arbres en ville (poursuite de l'opération « 1 naissance = 1 arbre planté ») pour un coût prévisionnel de 25 000 € HT

- Organisation d'une semaine de sensibilisation à la protection de l'environnement, dite « Fête de la biodiversité scolaire » pour un coût prévisionnel de 10 000 € TTC

L'inscription de ces projets peut permettre l'obtention de subventions de la part de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) au titre du GERPLAN.

Les objectifs de ces actions sont les suivants :

- La préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- La limitation des effets liés au dérèglement climatique
- La poursuite de la sensibilisation de la population et des scolaires à la préservation des espèces et des ressources

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

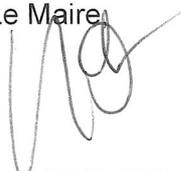
- d'approuver les opérations décrites ci-dessus sous réserve du respect des crédits budgétaires affectés à ces opérations

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 01 juillet 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,



Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **02 JUL. 2024**